

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU à partir de 18h30, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND à partir de 18h20, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND à partir de 18h20), Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

**Absents :** Daniel FONTENAU jusqu'à 18h30, Nathalie LALLEMAND jusqu'à 18h20 et Mathieu POUGNAND.

**Secrétaire de séance :** Iréna BARDINET

**OBJET : Renouvellement photocopieurs Mairie et École**

Le Maire expose.

Vu les échéances respectives des 20 août et 5 novembre 2023 des contrats de maintenance des photocopieurs de l'École et de la Mairie, le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 20 février 2023 pour le remplacement des copieurs de la Mairie et de l'École.

Deux entreprises ont remis leurs offres dans le délai imparti. Les offres sont conformes.

**Après contrôle et analyse des offres, le Maire demande au conseil municipal :**

- **de retenir comme offre jugée économiquement la plus avantageuse, l'offre de la société KOESIO (79000) pour les montants indiqués ci-dessous :**
  - coût global d'achat de deux photocopieurs : 8 100 € HT
  - coût copie HT : 0,0029 € noir & blanc / 0,028 € couleur ;
- **de l'autoriser à signer le devis correspondant ainsi que tous documents afférents.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 17 mars 2023

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Iréna BARDINET

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : **22 MARS 2023**

Notifié ou publié le : **23 MARS 2023**